

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 18 | ABSENTS EXCUSÉS 05 | VOTANTS 22

OBJET : N° L23-11/63-02/RH SUPPRESSION ET CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Patrick TRACHET donne procuration à Nicole CAMPANER, Saliha EL AMRANI, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO.

Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 octobre 2023,
Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de services.

Compte tenu des nouvelles missions du responsable de la cantine scolaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- La suppression, à compter du 1^{er} décembre 2023, d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires au service de la cantine scolaire, et
- La création à compter de cette même date, d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service de la cantine scolaire, pour exercer les fonctions de responsable de la cantine scolaire.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus au budget.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2023

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique

- Ancien effectif : 30 heures
- Nouvel effectif : 35 heures

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 novembre 2023

Le Maire,

Jacques BREILLAT



Tableau des effectifs du personnel communal Situation au 01.12.2023

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées	Effectif soumis au vote	Vacant	Effectif pourvu au 01.12.2023	Temps Non Complet
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur général des services	A						
Directeur général. Adjoint des services	A						
Collaborateur de cabinet	A						
SERVICE ADMINISTRATIF		11		11	1	10	
Attaché Principal	A						
Attaché	A	2		2		2	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1		1		1	
Rédacteur	B	1		1	1		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	2		2		2	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1		1		1	
Adjoint Administratif	C	4		4		4	
SERVICE TECHNIQUE		12		12	2	10	
Technicien Ppal de 1ère classe	B						
Technicien Ppal de 2ème classe	B						
Agent de Maîtrise Principal	C						
Agent de Maîtrise	C	1		1		1	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C						
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C						
Adjoint Technique	C	11		11	2	9	
CUISINE		2		2		2	
Agent de Maîtrise	C						
Adjoint Technique	C	2		2		2	
SERVICE ECOLE MATERNELLE		6		6	1	5	
A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	C	2		2	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C						
Adjoint Technique	C	4		4		4	
SERVICE ECOLE ELEMENTAIRE		1		1		1	
Adjoint Technique	C	1		1		1	
ENTRETIEN LOCAUX DIVERS		1		1		1	
Adjoint Technique	C	1		1		1	
SERVICE MEDIATHEQUE		4		4		4	
Assistant Conservation Ppal de 2ème classe	B	1		1		1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C						
Adjoint du Patrimoine	C	3		3		3	
SERVICE ANIMATION							
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C						
SERVICE POLICE MUNICIPALE		4		4		4	
Brigadier Chef Principal	C	3		3		3	
Gardien-Brigadier	C						
Adjoint Technique	C	1		1		1	
TOTAL		41		41	4	37	

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20231127-L23116302RH-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023